

PROCES-VERBAL de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 20 Février 2023

En application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Mme Sophie DUPAYRAT est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence	2
Étaient présents	2
Étaient absents et excusés	2
Étaient absents	2
2. Approbation du procès-verbal du 9 Janvier 2023	2
3. Ouverture poste ATSEM Principal 1 ^{ère} Classe et fermeture poste ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	2
4. Nomination des rues du lotissement « le village »	2
5. Débat d'orientation budgétaire	3
6. Information du Maire et des élus	3
7. Questions diverses	3

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
Mme COSTA Catherine	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. GOURMAND Johann
Mr OTTAVIOLI Hervé	

Étaient absents et excusés

- M. RUEZ Quentin (procuration à Fabien POTIN)
- Mme JACQUET Aurélie (procuration à Audrey CALLY)
- M. GOURMAND Johann (procuration à Guy MANISSIAN)
- M. VAN DORT Didier

Étaient absents

- M. OTTAVIOLI Hervé

2. Approbation du procès-verbal du 20 janvier 2023

Une correction est apportée dans le tableau des élus. Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du 20 janvier 2023.

Voté à l'unanimité

3. Ouverture de deux postes ATSEM Principal 1^{ère} classe et fermeture de deux postes ATSEM Principal 2^{ème} classe

Rapporteur : Madame Véronique BESSARD, secrétaire générale

Elle informe que les deux agents qui travaillent à l'école maternelle, (ATSEM) peuvent prétendre au grade de Principal 1^{ère} classe, au 1^{ER} mars 2023, en raison de leur ancienneté passé au titre de leur grade de Principal 2^{ème} classe.

Rappelle que les deux postes d'ATSEM Principal 2^{ème} classe seront supprimés à la date de leur nomination et demande au conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents de la commune.

Voté à l'unanimité

4. Nomination des rues dans le lotissement « le village »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il appartient au conseil municipal de donner un nom aux rues, place et lieux-dits de la commune. Rappelle que le futur lotissement « le village » arrive à son achèvement. Il convient de donner trois noms de rues dans ce lotissement. La commission d'urbanisme réunie le 7 février propose de dénommer la rue Principale : Léopold LE HON, pour la 1^{ère} impasse côté Est : Impasse Marie CURIE, pour 2^{ème} impasse : Impasse Louise de SAVOIE.

Voté à l'unanimité

5. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. MANCINI donne lecture des grandes lignes du cadre juridique d'un débat d'orientation budgétaire.

M. MINASSIAN explique le fonctionnement des différents budgets qui existent au sein de la commune. Donne le résultat de clôture de chaque budget, assainissement et Principal au 31 décembre 2022 et informe des projets d'investissement 2023.

BUDGET ASSAINISSEMENT : résultat de clôture de 2022 : 118 073.54€ avec un Reste à Réaliser en dépenses de 286 621.00€ et un reste à réaliser en Recettes de 172 845.00€

Rappelle que les travaux d'assainissement doivent se terminer cette année, qu'un contrat d'affermage à été signé sur 10 ans avec la SOGEDO, et que la Communauté de Communes s'engage à reprendre la compétence assainissement fin des mandats municipaux et communautaires. Informe que la canalisation de la rue des Ecoles a été réparée, le goudronnage de la rue dans sa totalité est en prévision.

BUDGET PRINCIPAL : résultat de clôture : 861 027.64€ avec un reste à réaliser en dépenses de 6 900€
Donne lecture des chapitres du Compte administratif du fonctionnement et des prévisions au Budget primitif 2023.

Quelques points ont été soulevés sur la partie fonctionnement du compte administratif 2022

Hausse de l'énergie, hausse du coût du personnel par une augmentation des indices pour l'ensemble du personnel, nouveaux recrutements. Fait remarquer que le coût des assurances est en baisse par rapport à 2021. Une nouvelle dépense réalisée pour le fonctionnement du centre de Loisirs créé en juillet 2022.

Quelques informations données sur la partie fonctionnement du Budget primitif 2023

Installation d'une cabine de consultation, avec possibilité de mutualisation avec les communes environnantes.

Un budget est prévu pour un animateur jeune en mutualisation avec d'autres communes du territoire.

Un ajustement sur le cout du fonctionnement du Centre de Loisirs est prévu pour 2 500€ en plus des 40 000€ prévus.

Prévision supplémentaire sur le chapitre du personnel et charges, en raison de la gestion de la cabine de consultation.

Augmentation du chapitre 65, autres charges de gestion en raison du passage en Led dans le village.

Puis donne lecture des investissements de la commune, sur un étalement de trois années pour la somme de 931 013.02€

1^{ère} année : Eglise, urbanisation, achat de divers matériels, représentant la somme de 494 060.02€

2^{ème} année : Eglise, cheminement doux, aménagement bâtiments pour 436 953€

Informe que des subventions sont attendues sur la rénovation de l'église, dont le montant n'est pas connu à ce jour.

La prochaine date du conseil municipal est fixée au lundi 20 mars à 19h30.

La séance est levée à 22h30

OBSERVATIONS :

— Néant —

A Saint Paul de Varax, le 20 février 2023
Le Maire, C. MANCINI



Secrétaire de séance, S. DUPAYRAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dupayrat", written in a cursive style.